



# Fraternité Afrique

Politique - Développement - Culture

## Lettre d'information

N°1 Juillet-Août 2021



### Au sommaire :

- + Editorial pages 2 et 3
- + Le rapport Duclert et le Rwanda pages 4 à 9
- + Les combats autour de la loi sur le Développement solidaire de 2021 pages 10 et 11
- + La Revue de presse et d'audiovisuel et la Lettre d'information page 12
- + Le festival « Visions d'Afrique » du 20 au 26 octobre pages 13 à 17

## ÉDITORIAL

### Au début, une indignation collective

Voici près de 120 jours qu'un certain nombre d'entre nous ont réagi à la sortie du rapport de la Commission Duclert sur le génocide des Tutsi au Rwanda en 1994 fin mars. Non pour nier la réalité de cette catastrophe humaine que fut ce génocide mais pour contester la vision partielle et partielle de sa conclusion. Etait-il indispensable, pour favoriser la reprise des bonnes relations avec le Rwanda, de « tordre le bras à la vérité » en exonérant, de fait, Paul Kagame, l'actuel maître du pays, de toutes les responsabilités dans les évènements tragiques d'avril à juin 1994 et des années qui ont suivi ? Ne devait-on pas aussi examiner aussi les responsabilités des autres acteurs : ONU, OUA, Belgique, Etats-Unis, les Eglises, etc. Le Collectif d'une dizaine de personnes<sup>1</sup> qui s'est créé alors, a estimé qu'il était nécessaire et sain de dénoncer ce qui pouvait malheureusement apparaître comme une manipulation de l'histoire pour des considérations politiques. Il a rédigé une note de critiques sur le rapport Duclert en avril. Le « roman » conjointement mis au point par les autorités politiques aidées en l'occurrence par des « chercheurs » semble avoir force de loi et ne laisser donc place à aucune contestation. Lire à ce sujet l'article qui suit.

### Lancer une action forte, engagée dans le temps

En constatant le peu de retentissement de notre critique dans la presse, a germé l'idée de transformer ce collectif en une association susceptible de trouver le moyen de mieux se faire entendre par les médias et l'opinion publique française à propos de tous les sujets qui intéressent les relations entre la France, l'Europe et l'Afrique. En s'engageant dans la durée, elle mettrait en évidence l'importance des actions de la France en Afrique, en particulier dans le domaine du développement, l'ampleur et la diversité des liens précieux tissés avec ces pays dont le renforcement paraît s'imposer au moment où ils se distendent dangereusement.

Cette association aura un nom : « **Fraternité Afrique** » et a déjà été doté d'un logo. Deux mots accolés. « Fraternité », le sentiment qui devrait unir tous les Humains sur cette Terre. « Afrique », ce continent si proche de notre pays auquel tant de liens nous attachent. **Son objet est simple et ambitieux : « Renforcer les liens entre la France et l'Afrique »** et participer à un nouvel élan en contribuant à une meilleure connaissance de ce continent dans trois domaines :

- la politique africaine de la France et de l'Europe,
- la Coopération au développement,
- les Cultures africaines et les relations entretenues avec elles.

Seront mis au service de cet objet : des rencontres, des séminaires, des colloques, une revue de presse et une Lettre d'Information dont vous avez le premier numéro entre les mains. Dans celle-ci, y sont développés les activités, les points de vue de l'association et de ses membres sur des

---

<sup>1</sup> Intitulé alors « Pour une vérité juste et entière ! »

thèmes choisis dans les trois domaines<sup>2</sup>. Bien entendu l'objectif est que les résultats de ces multiples travaux<sup>3</sup> et débats alimentent efficacement des réflexions et des suggestions, diffusées et discutées au mieux pour faire entendre la voix de « Fraternité Afrique ».

Le débat sur l'opportunité de créer une structure durable, une association, a été lancé et se poursuit. Mais la question posée aux hésitants reste celle-ci : comment rester aveugle chez nous quand la pauvreté et la sous-alimentation subsistent sur ce continent et que la menace islamiste et la pandémie du Covid-19 s'y répandent ?

Pour l'instant, nous prenons le temps d'élargir le cercle des adhérents et des sympathisants de notre collectif. Près de cinquante personnes reçoivent aujourd'hui notre revue de presse que nous diffusons trois fois par semaine<sup>4</sup>. Débutée fin mai, nous en sommes à la 30 ème revue de presse.

### L'avenir.

Nous envisageons la tenue de l'assemblée constitutive de notre future association « Fraternité Afrique » lors du festival « Visions d'Afrique » lors de la troisième semaine d'octobre à Saint-Pierre d'Oléron.

Suivront une rencontre sur l'Aide Publique au Développement (Est-elle suffisante ? Est-elle correctement orientée ? ...) et éventuellement une autre sur l'Image de la France en Afrique (L'image de la France s'est détériorée auprès des populations africaines. Pourquoi faut-il s'en inquiéter ? Que faire ? ). En 2022, notre association questionnera les différents candidats à l'élection présidentielle sur la place prise par le Développement international dans leurs programme.

Joël Dine

Gérard La Cognata

Porte-parole du Collectif

---

<sup>2</sup> Et éventuellement des personnes extérieures.

<sup>3</sup> Les notes de bas de page sont soit des auteures, soit des rédacteurs de la Lettre d'Information.

<sup>4</sup> Avec l'aide précieuse de Nicole Le.

## Le rapport Duclert, l'affaire rwandaise

### PARCOURS D'UN INDIGNÉ (1/2)

par Joël Dine

Le récit de l' « affaire rwandaise » possède un double intérêt : celui de la dénonciation d'une falsification intellectuelle et d'une manipulation politique et celui de la création de notre Collectif.

On peut partager mon parcours en deux étapes. Une première : une indignation partagée qui aboutit à la rédaction d'une note critique et à sa diffusion avortée. Une deuxième étape qui sera reprise dans la prochaine lettre d'information : les deux autres mises en cause du rapport Duclert et l'épilogue de l'affaire.

#### **Une indignation d'abord personnelle puis partagée au sein d'un collectif**

Ça s'est passé après le dernier week-end du mois de mars lorsque sur la première page de mon quotidien favori apparaît un grand titre: « **Rwanda, Histoire d'une faillite française** »<sup>5</sup>, le président Emmanuel Macron allait annoncer la semaine suivante le 3 ème confinement du pays pour lutter contre la pandémie du Covid- 19. L'article commente la diffusion du rapport d'une Commission d'experts sur le génocide des Tutsi au Rwanda en 1994 présidée par l'historien Vincent Duclert sur une commande du président Emmanuel Macron<sup>6</sup>. L'éditorial du Monde déclare que ce rapport représente un « pas décisif vers la vérité ». Mon premier sentiment fut d'étonnement que l'on revienne sur cette catastrophe humanitaire vieille de vingt-sept années qui a rejoint les génocides qu'a connu le monde depuis le début du XX ème siècle<sup>7</sup> en une période où la pandémie et le réchauffement climatique mobilisent tous les esprits !

Néanmoins le Rwanda était un pays africain que je connais assez bien. En effet, j'y ai supervisé des projets agricoles lors de ma vie professionnelle au ministère de la Coopération de 1983 à 1990. Les années précédentes, je l'ai visité de nombreuses fois quand j'étais coopérant technique dans le pays voisin et jumeau, le Burundi . J'avais, bien sûr, suivi les événements tragiques d'avril 1994 avec mes collègues au ministère, rue Monsieur. Ce qui s'écrivait aujourd'hui sur ce pays ne pouvait que m'intéresser !

C'est la sévérité des accusations portées à l'adresse des responsables politiques français de l'époque par les experts de la Commission qui a transformé mon étonnement en indignation. Ils parlaient d'un ensemble de responsabilités « lourdes et accablantes » de notre pays dans la survenue du génocide .

Mes souvenirs de cette triste époque ne coïncidaient vraiment pas avec ce verdict outrancier !

---

<sup>5</sup> A la une du journal « Le Monde » du dimanche 28-lundi 29 mars.

<sup>6</sup> Dans le cadre d'une politique de mémoires inaugurée par un rapport sur la guerre d'Algérie rédigé par l'historien Benjamin Stora publié en janvier 2021.

<sup>7</sup> Le génocide arménien, la Shoah de la 2 ème guerre mondiale, le génocide des khmers rouges et les massacres de Srebrenica dans l'ex-Yougoslavie.

## **Les notes du 31 mars et du 20 avril**

Dans une première note intitulée « *Le rapport Duclert sert-il le Rwanda ou soigne-t-il la bonne conscience de la France ?* »<sup>8</sup> j'exprimais mes premières réserves quant aux commentaires, aux a priori des experts de la commission.

Trois semaines après, nous sommes alors une petite quinzaine<sup>9</sup> à participer de près ou de loin à la rédaction de la deuxième note<sup>10</sup>. Elle est signée par le Collectif qui a alors pour nom « Pour une vérité juste et entière ! ». Elle est intitulée « *La Commission Duclert et son rapport sur le génocide des Tutsi au Rwanda : Un avis critique* ». Elle débute par les principales critiques portées à la Commission et à son travail.

### ***La Commission Duclert, sa commande, sa composition , sa méthodologie***

Les deux questions suivantes étaient posées dans la commande présidentielle : *Doit-on considérer que l'engagement de la France au Rwanda est une des causes du génocide ? La France a une part de responsabilités dans le génocide, si oui, laquelle ?* Pour nous, les questions posées, précises à l'excès, orientaient d'une façon exagérée le travail des historiens. Les experts de la Commission se disent avoir une démarche scientifique. Etrange démarche ! Les réponses aux deux questions devaient venir d'un travail uniquement sur archives, en effet la Commission Duclert s'intitulait « *Commission de recherche sur les archives françaises relative au Rwanda et au génocide des Tutsi* ». Nous découvrons aussi que les experts choisis pour leur connaissance des génocides ne connaissent le Rwanda ni de près, ni de loin. Le travail exclusif sur archives exclut toutes vérifications auprès des historiens de la région des Grands Lacs, auprès des connasseurs du pays et auprès des victimes et des génocidaires eux-mêmes. Plusieurs d'entre nous ont lu le remarquable et « glaçant » livre de Paul Hatzfeld<sup>11</sup> écrit à partir des témoignages de ces derniers qu'il a recueilli dans les prisons. Il est évident que ceux-ci auraient éclairés le point de vue des experts !

La taille du rapport –près de 1000 pages- et le travail sur plus de 6.000 archives consultées – n'étaient pas pour nous, un gage de sa validité et de son objectivité.

### ***Méconnaissance du pays et partialité des experts. Contre-vérités.***

Ce qui nous frappe en premier dès la lecture du rapport, c'est *la méconnaissance du pays* des rédacteurs. Ceux-ci présentent une image fausse du Rwanda de 1990, de ses responsables, de sa situation et de sa société. Le régime d'Habyarimana est présenté a priori comme « *raciste et corrompu* ». Certes la société rwandaise était ethnickisée. Chaque citoyen devait indiquer son ethnique sur sa carte d'identité. Il y avait des quotas ethniques dans l'administration et les enseignements secondaire et supérieur mais les autorités soutenaient que c'était pour ne pas défavoriser l'ethnie minoritaire des Tutsi. Ceux-ci étaient présents dans l'administration<sup>12</sup>. Les Tutsi étaient nombreux dans le secteur privé. Ils n'étaient pas ostracisés. Les mariages inter ethniques étaient courants. Si le régime était autoritaire, ses dirigeants n'étaient pas corrompus<sup>13</sup> comme l'affirment les experts. D'après les bailleurs de fonds, bien que pauvre, le pays était bien géré et

<sup>8</sup> Note de deux pages en date du 31 mars.

<sup>9</sup> Dont plusieurs ont vécu et travaillé au Rwanda ou dans le pays voisin le Burundi.

<sup>10</sup> Note de 5 pages en date du 20 avril.

<sup>11</sup> « *La saison de machettes* » publié au Seuil en 2003.

<sup>12</sup> En particulier dans les projets que je supervisais.

<sup>13</sup> Comme dans le pays voisin le Congo-Kinshasa, alors le Zaïre.

était un bon élève dans la lutte pour le développement. La forte pression foncière dans une société rurale comme la société rwandaise a été complètement occultée par les experts pourtant l'éventualité du retour des émigrés que représentait la victoire du FPR sur l'occupation des terres a été un substrat important des violences qui ont suivi.

Si l'ouverture des archives, même si elles ne sont pas complètes, est une bonne chose pour l'atteinte de la vérité, les interprétations et les remarques qu'elles entraînent, les hypothèses que les experts échafaudent, les jugements de valeurs qu'ils posent sur les documents et les personnes qui les rédigent tout au long du texte dénotent une partialité de leur part, encouragé par la méconnaissance du contexte. Dans le récit des événements de 1990 à 1994, ils stigmatisent systématiquement les points de vue du régime qu'ils taxent de « génocidaire »<sup>14</sup> du président Habyarimana<sup>15</sup> et acceptent sans critiques les points de vue du FPR. Ainsi ils passent à côté de l'évolution des populations hutu vers leur lente « hysterisation » provoquée, sciemment ou non, par la conduite du FPR dans les zones occupées du Nord-Est du pays. Des massacres ont eu lieu en zone occupée par lui. Des camps ont recueilli les populations en fuite.<sup>16</sup><sup>17</sup>

Autres *méconnaisances*, celle du domaine réel d'action de la Coopération français. Le Rwanda, ancien pays sous tutelle belge, est un pays de la seconde zone dans ce que l'on appelle « les pays du champ ». Le seul enjeu, bien modeste, est sa position dans la francophonie à proximité de pays anglophones. Et même, ce qui est plus grave, méconnaissance au niveau de nos institutions<sup>18</sup>, la centralisation des décisions chez le président Mitterrand quand elles concernent les interventions militaires à l'Extérieur sous la Vème République.

Des *contre-vérités* émaillent le texte<sup>19</sup> comme une fourniture soi-disant « considérable » d'armements à l'armée rwandaise quand celle-ci a été continuellement proportionnée à l'armement des troupes adverses. Les archives révèlent la diplomatie menée par François Mitterrand au lendemain du discours de la Baule de juin 1990 sur la démocratisation des pays africains. Celui-ci veut lier l'octroi de crédits de développement au progrès de la démocratie dans ces pays (élections libres, justice indépendante, liberté de la presse etc.). L'agression du FPR appuyé par l'Ouganda en octobre de la même année bouleverse son calendrier. Le Rwanda devra être « la vitrine » de cette nouvelle politique. La diplomatie française est mobilisée dans la préparation des Accords d'Arusha qui préfigurent le nouvel équilibre politique à Kigali. Leurs signatures en juillet 1993 sont une réussite à mettre au crédit de la diplomatie française<sup>20</sup> contrairement à ce qu'avancent les experts de la Commission !

### ***Le verdict de la Commission***

Dans la conclusion, la Commission exclut d'emblée la participation d'un ou de plusieurs militaires français au déroulement du génocide<sup>21</sup>, fait déjà avéré depuis longtemps.

---

<sup>14</sup> Pourtant non génocidaire jusqu'en avril 1994.

<sup>15</sup> Et par contre coup celui des responsables français.

<sup>16</sup> Un de nos adhérents en a constaté l'existence autour de Kigali en 1993.

<sup>17</sup> Faits documentés par l'historienne canadienne Judi Rever, menacée par les services du régime Kagame.

<sup>18</sup> N'est-elle pas simulée ?

<sup>19</sup> Une contradiction entre le texte et la conclusion.

<sup>20</sup> Reconnue par l'ONU et plusieurs Etats.

<sup>21</sup> Les deux régiments français ont quitté le Rwanda en novembre 1993 suite à la signature des Accords d'Arusha

Pour le reste, la Commission utilise une grille d'analyse pour mesurer le niveau des responsabilités des autorités françaises quant à la survenue du génocide : responsabilités politiques, institutionnelles et intellectuelles pour ces dernières, éthiques, cognitives et morales.

Responsabilités politiques dans une conduite de la politique française qu'elle considère comme chaotique. Responsabilités institutionnelles dans l'hyper centralisation des décisions entre les mains de François Mitterrand . Responsabilités intellectuelles : la lecture ethnociste de la société rwandaise, la prééminence de constructions idéologiques sur les faits, l'incapacité à penser le génocide et à le distinguer des massacres de masse et ne pas agir dans l'ordre des valeurs universelles.

**Après cet examen et en réponse aux questions posées, la Commission établit un ensemble des responsabilités « lourdes et accablantes » dans la survenue du génocide des Tutsi en 1994<sup>22</sup>.**

### ***La position du Collectif***

En conclusion de la note , le Collectif conteste l'accusation de « responsabilités lourdes et accablantes ». Il apporte une réponse aux cinq attendus de l'accusation. A nul moment, il n'y a eu de complicité avec le régime du président Habyarimana dans la programmation de massacres. La France n'est pas restée aveugle aux risques de massacres à grande échelle. Elle a même protégé les populations agressées. Elle a utilisé un schéma d'analyse binaire hutu/tutsi de la société rwandaise qui correspondait à la réalité sociologique et politique admise par tous les connaisseurs des populations des Grands Lacs. Elle a mené une politique logique sous les auspices de l'ONU dans l'optique de négociations entre les deux parties en guerre en évitant l'effondrement du régime de Juvénal Habyarimana. La centralisation des décisions correspondait aux réalités de la Vème République.

Nous admettons que la France a mené une politique risquée dans le but d'aboutir à une solution qu'elle considérait comme durable pour la population rwandaise. Elle a mal analysé le niveau de haine et de suspicion entre les deux groupes-clés du conflit, le FPR d'un côté, les extrémistes hutu de l'autre et son isolement dans son action en faveur de la réconciliation. Elle s'est illusionnée sur sa possibilité de favoriser le début d'une mise en place de la démocratie et sur sa capacité à entraîner les autres pays et les instances internationales en direction d'une solution pacifique. Mais pouvait-on imaginer l'ampleur d'un génocide perpétré à la machette pendant cent jours entre « voisins de collines » ? Non, ce n'était imaginable ! Le niveau de sa responsabilité s'arrête là !

**Où trouver les responsabilités « lourdes et écrasantes » de la France ? Quand elles restent au niveau des erreurs d'analyse ou d'une force de conviction insuffisante, quand les vrais responsables du génocide se trouvent dans le pays, dans sa géographie, dans son peuple, dans ses dirigeants et leur histoire !**

**Malgré un travail important d'experts sur une masse de documents d'archives, nous sommes en présence d'un rapport de la Commission qui cumule les défauts.**

**Il est déséquilibré dans la critique de l'attitude de la France, modérément critique dans le texte et exagérément sévère dans sa conclusion. Il n'est pas objectif, car partial épousant les thèses du FPR de Paul Kagame et partiel car il n'examine pas la responsabilité des autres acteurs (ONU, OUA, Belgique, USA, Eglise, etc.).**

**Il interroge sur la compatibilité entre le travail d'historiens et une commande politique !**

---

<sup>22</sup> Conclusion page 973

## **La diffusion de la note**

La note du 20 avril est diffusée aux rédactions des quotidiens (Le Monde, Le Figaro, Libération, La Croix), des hebdomadaires (Le Point, l'Express, Jeune Afrique, Le Canard Enchaîné, Marianne, Le « 1 »), et même à la rédaction de la chaîne TV de « La 5 » ainsi qu'à la Fondation Jean Jaurès, l'Académie des Sciences d'Outre-Mer et à l'Institut François Mitterrand<sup>23</sup>. Elle est envoyée à Franck Paris, conseiller Afrique auprès d'Emmanuel Macron, au député Hervé Béville et à la sous-direction Afrique Centrale des Affaires étrangères<sup>24</sup>.

Dans la ligne de l'accueil louangeur du rapport Duclert par les médias, aucun organe de presse nous contacte sur la teneur de nos critiques sur le rapport. Aucune voix n'exprime de réserves dans les débats ! Les seules qui s'expriment regrettent la « tiédeur » des critiques et les zones d'ombre qui subsistent. Une étrange unanimité ! On se serait dit à Moscou ou à Pékin ! Le chercheur Marc Le Pape nous donne un début de réponse<sup>25</sup>.

### ***Pourquoi cette situation ?***

Pour Marc Le Pape, il existe une « omerta » sur tout s'écrit aujourd'hui dans la presse sur le Rwanda.

« Ecrire sur le Rwanda provoque parfois l'impression de traverser un champ de mines. On croit au début se trouver un champ de controverses. Entre chercheurs ce n'est pas inattendu. Puis il faut vite constater qu'il ne s'agit pas de cela mais de dénonciation, d'intimidation.

La méthode : délégitimer tout auteur traitant du Rwanda en l'accusant de négationnisme. On l'accuse de négationnisme quand en même temps que le génocide, il évoque les crimes de masse commis par le FPR entre 1993 et 1997. Ils déconstruisent ainsi le récit officiel du génocide et de la situation post-génocide<sup>26</sup>, récit promu dans l'espace public rwandais et qui ne supporte pas de critique dans cet espace et parfois en dehors. Autre forme d'attaque plus distinguée, celle du négationnisme du sens qui consiste, selon les accusateurs, à banaliser et relativiser le génocide des Tutsi, en introduisant dans l'analyse, des facteurs estimés inacceptables : par exemple tout évocation des risques pris par le FPR et son chef en déclenchant l'offensive militaire de 1990, risques pour les Tutsi vivant au Rwanda<sup>27</sup>. Selon les censeurs, la règle est qu'il ne faut pas importer dans le récit historique des éléments étrangers au déroulement du génocide tel qu'il peut être raconté principalement par des témoins rescapés interrogés au Rwanda. Ainsi est-il permis de montrer que le FPR a pu interrompre le génocide à mesure de son avancée militaire mais toute allusion aux actions criminelles du FPR est exclue du récit légitime, ce serait commettre une sorte de cruauté symbolique contre les Tutsi survivants.

Notons encore une variante, celle qui consisterait à mettre en doute la réconciliation des Rwandais après juillet 1994, la réconciliation étant une thèse officielle que se doivent partager « les

---

<sup>23</sup> Seul celui-ci a accepté de la mettre dans le courrier des lecteurs de sa Lettre.

<sup>24</sup> Nous avons reçu de la part du député et des Affaires Etrangères un accusé de réception.

<sup>25</sup> Article « la mise en cause de l'historien Filip Reyntjens, auteur du Que sais-je sur le génocide des Tutsi est une tentative d'intimidation » daté de septembre 2017.

<sup>26</sup> Le régime de Kagame serait complice de massacres survenus à partir de 1996 sur les populations hutu refugiées au Kivu. Faits documentés par l'ONU et l'Union Européenne.

<sup>27</sup> Risques bien réels. Dès le début de l'invasion du Rwanda par le FPR les massacres de Tutsi de l'intérieur ont débuté.

amis du Rwanda » bien qu'elle ne soit pas fondée par des enquêtes empiriques rigoureuses et des entretiens libres.

Enfin une variante française introduit une forme particulière d'accusation de négationnisme : elle stigmatise ceux qui n'affirment pas le soutien direct des responsables politiques et militaires français dans l'exécution du génocide...

Les auteurs de ces intimidations qui peuvent aller jusque devant les tribunaux<sup>28</sup>, sont en majorité des « clercs », cette catégorie comprenant des journalistes, des professeurs, des chercheurs, des juristes. La plupart ont une forte légitimité dans leur champ professionnel dont ils tirent leur force d'intervention dans le champ public – ce dont témoigne la reprise de leur propos dans la presse d'information générale.

A cet égard, la presse écrite française diffère significativement de la presse anglophone et même de la presse belge qui relate et condamne de manière régulière les violations des droits humains commises actuellement au Rwanda et la dictature politique qui y règne. »

#### **FIN DE LA PREMIERE PARTIE**

---

<sup>28</sup> Ce ne sont pas des menaces en l'air ! La journaliste Natacha Polony de l'hebdomadaire Marianne est renvoyée en correctionnelle pour contestation du génocide au Rwanda.

## **LES COMBATS AUTOEUR DE LA LOI DU DÉVELOPPEMENT ET DE LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE DE 2021<sup>29</sup>**

La Loi Canfin<sup>30</sup> de 2014 prévoyait une nouvelle loi cinq ans après sa promulgation. Elle a été longue à sortir tant les débats ont été conduits avec vigueur par le mouvement associatif, utilisant toutes les ressources. Le titre de la nouvelle Loi (*Développement solidaire et lutte contre les inégalités mondiales*) enfin adoptée est largement à mettre au crédit de cette conquête, le ministre des affaires étrangères reconnaissant – enfin – qu'il est nécessaire de ne plus parler d'aide mais de partenariat, d'intérêts partagés et de solidarité. Les qualificatifs associés à la Loi "d'orientation et de programmation" sont aussi des conquêtes, même si le mot programmation se s'accorde plus qu'à une année budgétaire faute aux retards et à la Covid, mais une prolongation de l'engagement est inscrite pour 2025.

Il y a eu débats, controverses, combats. Ils se sont déroulés sur presque 4 ans, avec deux sessions du CESE<sup>31</sup>, 4 du CNDI<sup>32</sup>, plusieurs réunions avec des parlementaires, des travaux de commissions, des groupes de travail de Coordination Sud<sup>33</sup>, des débats publics, y compris deux en province. Sans compter des émissions-débat (RFI, France 24, France culture).

Plusieurs rapports ont précédé et inspiré la Loi : au moins 6 récents ont eu de l'influence : Jahshan (CESE), Julien-Lafferrière, Poletti-Kokouendo, Berville (Assemblée Nationale), Perrol-Dumont-Vial-Le Nay, Ollin-Requier (Sénat) ; sans compter les productions de Coordination Sud et du Groupe Initiatives<sup>34</sup>. Si les parlementaires ont adopté la Loi à l'unanimité, c'est parce que le travail avait été préparé et que le texte était bon (ou le meilleur possible dans le rapport des forces existant).

Il ne serait pas faire justice au travail des membres des 172 organisations de solidarité internationale qui se sont impliquées, à un moment ou un autre dans ce débat-combat que de ne pas se féliciter de ce succès. On peut choisir d'être "dedans", engagé sans être naïf, et se préserver une position de recul analytique quand cela est nécessaire.

Enfin, comme dans tout combat, on ne sort pas totalement satisfait. Des compromis ont été concédés et le rapport de forces n'a pas toujours été favorable face à une technostucture souvent ignorante des réalités de terrain ou incarnant d'autres valeurs que celle de la solidarité. L'édifice de la direction du Trésor n'a pas été ébranlé dans ses convictions et ses méthodes. Le sera-t-il un jour ? Le MEAE<sup>35</sup> sort difficilement de son apathie, avec un territoire circonscrit. L'Agence Française du

---

<sup>29</sup> Promulguée le 21 juillet dernier.

<sup>30</sup> La loi du 7 juillet 2014 sur le développement international présenté par Pascal Canfin alors ministre délégué au développement internationale dans le gouvernement de Jean-Marc Ayrault.

<sup>31</sup> Conseil Economique, Social et Environnemental.

<sup>32</sup> Conseil National du Développement et de la Solidarité Internationale.

<sup>33</sup> Association nationale regroupant 172 organisations de solidarité internationale.

<sup>34</sup> Collectif de 13 associations professionnelles de développement

<sup>35</sup> Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères

Développement (AFD) étend le sien dans une logique financière tout en empruntant les concepts à la mode (Communs<sup>36</sup>). Expertise France<sup>37</sup>, désormais rattachée à l'AFD, cherche après 6 ans d'existence à démontrer son efficacité dans la valorisation de l'offre française d'expertise. Si le dispositif ne crée par les conditions de la gestion-valorisation-capitalisation de la coopération technique, laquelle aujourd'hui s'étend aux diasporas mais surtout aux compétences d'experts des pays du Sud, le risque serait d'avoir des « mercenaires » sans attachement institutionnel fort, sans sentiment d'appartenance, sans apport en retour sur les contenus, les dispositifs et les bonnes pratiques.

Le combat continue pour poursuivre une œuvre de longue haleine en vue de consolider les souverainetés fondamentales des pays partenaires. Mais déjà les avancées sont significatives. Avec, en résumé, une hausse tendancielle des moyens budgétaires (vers le 0,7% du PIB emblématique pour l'Aide Publique au Développement française, inscrit cette fois pour 2025), le rééquilibrage prêts-dons, la création d'une instance d'évaluation indépendante, la non-utilisation de l'APD pour mener des actions de contrôle des migrations, le souci de cohérence des politiques (développement vs commerce), la reconnaissance formelle du rôle des associations et de leur droit d'initiative, l'inclusion explicite des questions de genre et des droits humains à tous les niveaux, la création de Conseil de développement local avec le rétablissement du rôle des services de coopération...

Une totale refondation demeure indispensable. L'obsolescence du clivage Nord-Sud impose de passer d'une logique d'assistance asymétrique à une logique d'enjeux partagés. La logique d'action deviendrait alors celle de l'échange de pratiques, de l'écoconstruction, du lien de territoire à territoire, de la capitalisation commune, de la montée en échelle<sup>38</sup> et des garanties de transparence et de redevabilité<sup>39</sup>. Les dynamiques des acteurs - associatifs, décentralisés, publics et privés – se formeraient, comme cela est réclamé par le mouvement associatif, autour de projets-programmes plutôt à cycle long. Une partie du risque associé à ces projets-programmes serait alors portée par des ressources publiques.

Pierre Jacquemot (promo coopérant 1970)

11/7/2021

---

<sup>36</sup> « Communs » qui appartient ou s'applique à plusieurs personnes

<sup>37</sup> Ou Agence française d'expertise technique internationale

<sup>38</sup> Ou extension de l'action

<sup>39</sup> La redevabilité recouvre le fait de définir des buts et objectifs clairs, d'assumer la responsabilité de les atteindre et d'accepter d'être éventuellement sanctionné en cas de non-respect des engagements pris.

## **Les services du Collectif : la Revue de presse et d'audiovisuel et la Lettre d'Information**

Depuis fin mai, le Collectif « Fraternité Afrique » offre à ses adhérents une « revue de presse et d'audiovisuel », transmise deux à trois fois par semaine. Avec Nicole Le et deux à trois autres adhérents qui me signalent à l'occasion un article, je construis une revue avec des articles répartis dans trois chapitres : Politique, Développement et Culturel.

Notre ambition est de vous tenir au courant de façon générale de l'actualité du continent, de mettre en valeur des activités de nos associations de développement et de vous signaler quelques évènements dans le domaine culturel sans rechercher, bien sûr, l'exhaustivité. Nous signalons à l'occasion les ouvrages et les articles que nos adhérents rédigent ayant trait à l'Afrique. Les moyens modernes de l'informatique nous permettent de mener à bien cette entreprise sans grands frais.

Nous avons remarqué, au fur et à mesure de notre entreprise, que ce désir d'informations sur le continent africain est partagé par d'autres personnes, institutions ou organes de presse indépendants. Avec notre originalité, nous nous ajoutons, à notre niveau modeste, à cette entreprise d'information de l'opinion française.

Les articles et émissions proviennent de diverses sources : quotidiens et hebdomadaires comme Le Monde, Le Figaro, Libération, La Croix, Canard Enchaîné, La Libre Belgique, France 24... ; revues spécialisées comme Alternatives Economiques, Revue internationale et stratégique, Les Grands Dossiers de diplomatie... ; revues d'ONG comme d'AVSF, de Médecins du Monde, de Centraider, du réseau FAR, ou d'autres médias et newsletters d'organismes divers : Fondation Robert Schumann, Opinion Internationale, ID4D de l'AFD, Institut Montaigne, « Afrique Réelle » etc. , les médias audiovisuels : France5 , Arte, France 24, Burkina 24.

Nous en sommes actuellement à la 30 ème revue de presse. Nous sommes en phase d'essai. Pour l'améliorer, votre avis nous intéresse ! Il représentera pour nous à un encouragement à poursuivre.

Nous la diffusons pour l'instant à un peu moins de 50 personnes mais si vous connaissez d'autres personnes qui seraient intéressées, n'hésitez pas à me le signaler ! De même nous enlevons de notre liste de diffusion toute personne qui le souhaiterait.

Avec cette Lettre d'Information, nous offrons un deuxième service aux adhérents. D'une périodicité mensuelle ou trimestrielle, elle permettra d'informer sur les activités du collectif et de diffuser des articles rédigés par les adhérents<sup>40</sup> et éventuellement des personnes extérieures sur le domaine couvert par celui-ci.

Joël DINE  
Porte-parole du Collectif

---

<sup>40</sup> N'hésitez pas à nous en fournir !

## **« Visions d'Afrique » : Un festival des cinémas d'Afrique en Charente-Maritime**

Le festival « Visions d'Afrique » est né en 2010 de la volonté de quelques anciens de la coopération française de mieux faire connaître la culture africaine aux spectateurs français à travers une production cinématographique qui a du mal à s'imposer au plan national et international dans un domaine complexe , qui exige des moyens financiers importants... et le soutien de la puissance publique...

Le festival devait au départ s'implanter à Rochefort. Il se localisera finalement à Marennes et à Saint-Pierre d'Oléron, où la petite équipe de départ a rencontré l'intérêt et les compétences de l'Association « Le Local », grande association culturelle (plus de 1000 membres), gestionnaire des salles de cinéma des deux petites villes, Marennes (1 salle) et Saint-Pierre d'Oléron (3 salles). Et le soutien immédiat des deux municipalités et rapidement des Communautés de Communes du Pays Marennes-Oléron, du Département, des services de l'Etat (DRAC) et de la Région qui contribuent tous au financement de la manifestation.



**Le cinéma « Eldorado » à Saint-Pierre d'Oléron**

Dès le départ, le choix a été fait de Rencontres visant à valoriser la production cinématographique de la totalité de l'Afrique (contrairement aux festivals qui ne s'intéressent qu'à une partie du continent), en privilégiant le long métrage de fiction (sans exclure totalement le court métrage et le documentaire) avec la ferme volonté d'instaurer un dialogue entre des artistes africains, réalisateurs et comédiens, et le public de la région.

En promouvant au maximum le caractère familial et fraternel de la manifestation...

Très vite s'est imposé aussi un volet scolaire intéressant les écoles, les collèges et les classes « cinéma » du lycée Merleau-Ponty de Rochefort qui reçoivent tous les ans un des réalisateurs présents.

Très rapidement aussi des pressions amicales se sont exercées pour un élargissement du champ d'intervention du festival aux productions littéraires, aux débats (ciné-conférences) et aux expositions....

Très tôt enfin, dès la 3<sup>e</sup> édition, en octobre 2012, la musique africaine a été associée au cinéma au cours d'une puis de deux ou trois soirées, notamment pour l'ouverture et la clôture de la session.

En bref « Visions d'Afrique » a développé ses centres d'intérêt au-delà du projet cinématographique initial, même si le cinéma africain demeure l'objet fondamental du festival.

L'économie générale du festival s'est ainsi mise en place et s'organise en plusieurs volets qui en constituent tous les ans les éléments principaux :

- 1) un volet « cinéma » comportant trois séquences :
  - des invités africains présentant leur travail de leurs films,
  - une sélection d'une dizaine de longs métrages (au total d 16 à 20 films par session),
  - des séances scolaires dans les trois ordres d'enseignement
- 2) des soirées Musique/Cinéma, notamment pour l'ouverture et la clôture,
- 3) un volet « littéraire » mis en œuvre dans les médiathèques et des établissements scolaires,
- 4) une conférence-débat aux thèmes variés,
- 5) des expositions dans les halls des cinémas et dans les médiathèques.

**En 2021, du 20 octobre au 26 octobre, le Festival « Visions d'Afrique » présentera sa 12<sup>e</sup> édition...**



**Catherine Ruelle interviewe Newton Aduaka, le cinéaste nigérian,  
après la projection de EZRA en octobre 2019**

A quelques semaines de cette 12<sup>e</sup> édition, on peut dresser un bilan positif de l'évolution du festival, même si la 11<sup>e</sup> édition qui s'est tenue du 14 au 20 octobre 2020, a enregistré les effets négatifs de la crise sanitaire, avec un recul de la fréquentation (pour les 37 séances « grand public ») de 25% par rapport aux résultats records de la 10<sup>e</sup> édition : plus de 2.000 entrées payantes et un ratio « nombre de spectateurs par séance » de 50 spectateurs.

Ce bilan positif s'est d'abord manifesté par la progression rapide du public qui a marqué ainsi son adhésion aux programmations proposées. Trois chiffres l'attestent : le nombre des spectateurs des séances « grand public » est passé de 701 en 2012 à 1.089 en 2015 pour atteindre 2070 en 2019 soit en 7 ans une croissance de 200%.

Le volet scolaire a également rencontré l'adhésion des enseignants et des élèves : chaque année la participation est importante. Elle varie de 600 à 800, pour culminer à 873 participants en 2020.

Notons enfin que les rencontres littéraires ont connu une progression plus lente mais qu'au fil des Années, elles se sont fermement implantées dans les médiathèques (4) et désormais dans trois collèges pour rassembler en 2019 plus de 500 participants.

### **Le bilan cinématographique** est évidemment essentiel.

En onze éditions, « Visions d'Afrique » a présenté quelques 170 films et a reçu à Marennes et Saint-Pierre d'Oléron plus d'une trentaine de réalisateurs et quelques acteurs, venus de tous les pays d'Afrique qui ont pu échanger avec un public « passionné » au cours de débats animés et régulés par la journaliste Catherine Ruelle qui a tenu la rubrique « cinéma » pendant de longues années à RFI.

Le premier invité, le parrain de « Visions d'Afrique », a été Gaston Kaboré, le réalisateur burkinabé, en novembre 2010. Il a été suivi par d'autres maîtres des cinémas d'Afrique. On a vu dans les salles de l'Estran et de l'Eldorado, le malien Cheik Oumar Sissoko, la réalisatrice burkinabé Fanta Régina Nacro, le regretté Idrissa Ouédraogo, le malien Souleymane Cissé , le guinéen Cheick Doukouré, le réalisateur égyptien Yousry Nasrallah, le béninois Jean Odoutan, le marocain Mohcine Besri, Flora Gomez , le cinéaste de la Guinée-Bissau, le franco-algérien Amor Hakkar, la franco-sénégalaise Dyana Gaye, le marocain Faouzi Bensaïdi et la cinéaste algérienne Sofia Djama (Les bienheureux)..... La tunisienne Raja Amari, la réalisatrice de « Satin rouge » et « Les secrets » et le nigérien Newton Aduaka ont également été de la partie en 2017 et 2019.



**Octobre 2018 : La cinéaste algérienne Sofia Djama (Les Bienheureux) interviewe le réalisateur marocain Faouzi Bensaïdi venu présenter son film Volubilis**

Il faudrait aussi, pour être complet, citer les auteurs, romanciers et illustrateurs venus participer aux rencontres littéraires animées par le journaliste Bernard Magnier et ne pas omettre, dans cette esquisse de bilan, les musiciens, les orchestres et les conteurs africains....

Citons la famille burkinabé Hié, ses balafons et ses djembé et l'ami Amadou Gaye et ses poèmes...

Ne pas oublier également les intervenants des ciné-conférences, Christian Bouquet sur l'indépendance africaine et sur le Mali, le professeur Hugon sur les perspectives économiques africaines, Stéphane Vieyra venu parler de son père, Marie-Chistine Samba et Sié Dionou réunis en 2012 pour parler du cinéma comme moyen de lutte contre le sida avec Fanta Régina Nacro, Andréa Paganini présentant l'oeuvre de Jean Rouch en 2017.....

**La 12<sup>e</sup> édition du festival** a l'ambition de s'inscrire dans cette dynamique et de renouer, après la courte parenthèse difficile de la 11<sup>e</sup> édition, avec la progression de la fréquentation qui a caractérisé « Visions d'Afrique » au cours des dernières années.



Elle sera organisée suivant le schéma esquissé ci-dessus.

Il y aura d'abord **le volet cinéma** avec les cinéastes invités et leurs films.

*Dans la première séquence du volet cinéma*, le réalisateur algérien Merzac Allouache présentera cinq de ces longs métrages qui, depuis son premier film « Gatlato » en 1976 décrit et dénonce les maux qui affectent la société algérienne et sa jeunesse.

Olivier Delahaye, producteur et réalisateur français, présentera lui, au public du festival et aux collégiens « La caméra de bois », le film sud-africain qu'il a produit et fait réaliser en 2003 (il en a tiré une œuvre littéraire ).

Cette session sera aussi l'occasion de montrer à « Visions d'Afrique » « Les silences du palais » l'un des grands films tunisiens en hommage à sa réalisatrice, Moufida Tatli, qui nous a quittés au début de l'année 2021.

*La seconde séquence* sera consacrée à une sélection d'une douzaine de films, dont 3 courts métrages, choisis dans la production des années 2018/2021. Ils représenteront 11 pays. On notera parmi eux le deuxième long métrage du cinéaste franco-ivoirien Philippe Lacôte « La nuit des rois », les deux films africains en compétition officielle à Cannes en 2021, « Haut et fort » de Nabil Ayouch et le dernier long métrage du tchadien Mahamat Saleh Haroun « Lingui ». La Tunisie sera représentée par le Tanit d'or de Carthage « Fatwa » de Mahmoud Ben Mamahmoud et par le film de Leila Bouzid sélectionné à la semaine de la critique à Cannes, « Une histoire d'amour et de désir », l'Egypte par « Souad » de Ayten Amir et l'Afrique du sud par le dernier film d'Oliver Hermanus « Moffie ». « Le père de Nafi » et la comédie « Le bonnet de Modibo » témoigneront de la vigueur des cinémas du Sénégal et du Burkina Faso.

**Les deux soirées Musique-Cinéma** auront lieu le vendredi 22 à l'Eldorado avec l'orchestre tunisien de la chanteuse Emel Mathlouthi, égérie de la révolution de 2011 et le 26 octobre, pour la séance de clôture à l'Estran , avec le groupe Mussa Molo et sa musique inspirée des musiques « peul ».



**Emel Mathlouti en concert**

**Le volet littéraire** concertera cette année trois médiathèques et trois collèges.

L'illustratrice et Bdéiste tunisienne Chadia Loueslati et le romancier congolais Wilfried N'Sondé seront les invités de « Visions d'Afrique ».

Le critique Bernard Magnier (directeur de la collection africaine chez Actes Sud) animera les rencontres avec le romancier.

On renouera aussi cette année avec la ciné-conférence qui sera consacré le vendredi 22 octobre, à l'Eldorado, au cinéma africain mais dans un autre registre, celui de l'économie, souvent négligé, alors qu'il est évidemment essentiel pour l'avenir de la production des films africains.

C'est Claude Forest, économiste et sociologue, professeur à la Sorbonne, qui abordera le sujet de la situation et des perspectives économiques du cinéma dans les pays au sud du Sahara.

Ajoutons que **deux expositions** seront mises en place à la médiathèque de Marennes et dans le hall de l'Eldorado. La première, intitulée « Nègres en vente », évoque, au travers des textes et des bruits, le sort des esclaves transportés et vendus. La seconde réunira les dessins de plusieurs caricaturistes africains qui ont participé à la réalisation de l'ouvrage AFRIKA de Plantu et René Guitton chez Calmann-Levy.

Ajoutons enfin que les traditions seront totalement respectées au cours de cette 12° édition :

1) La réception des invités avec allocutions, petits fours, jus de fruit, aubade et vente des ouvrages des invités, aura lieu, comme tous les ans, dans le hall de l'Eldorado à 12h, le samedi 23 octobre..

2) Le déjeuner « convivial » annuel aura lieu le dimanche 24 octobre à 13h.

Rien n'est encore décidé pour l'instant pour ce qui concerne le restaurateur, le lieu et les menus.



**Présentation des invités et aubade avec koras en octobre 2014  
dans le hall du cinéma l'Eldorado**

Gérard La Cognata 29/07/2021